

## COMMUNE DE BUHL

<p style="text-align: center;"><b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUHL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2011</b></p>
--

Sous la présidence de Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, en l'absence de Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, et selon les dispositions de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h45.

- Présents : Mme et MM. **Joseph KUENTZ**, **Yves COQUELLE**, **Francis MUNSCH**, **Christian CHERAY**, Mme **Marianne LOEWERT**, Adjointes.

Mmes et MM. **Annick FISCHETTI**, **Sébastien FLORY**, **René BITSCH**, **Marie-Claire FREY**, **Michel WIDEMANN**, **Gérard GERTHOFFERT**, **Cindy MERIOT**, **Guy SCHULLER**, **Jean-Pierre CLAY**, Conseillers.

- Absent non excusés non représenté : Mme. **Denise WIOLAND**, Conseillère.

- Ont donné procuration : M. **Fernand DOLL**, Maire (procuration donnée à M. Joseph KUENTZ), M. **Patrick JOLLET** (procuration donnée à Mme Cindy MÉRIOT), Mme. **Catherine STEIN** (procuration donnée à M. Yves COQUELLE), M. **Roland MARTELLO** (procuration donnée à Mme Annick FISCHETTI), M. **Marc GIESSLER** (procuration donné à Mme. Marianne LOEWERT) Mme. **Marie-Louise MARCILLE** (procuration donnée à M. Michel WIDEMANN), M. **Jean-Marc ERNY**, (procuration donnée à M. Christian CHÉRAY).

Secrétaire administratif, M. **Quentin BRUNOTTE**, DGS.

Ordre du jour

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011**
2. **ACCORD DE PRINCIPE POUR LE FINANCEMENT D'UN TRACTEUR**
3. **BUDGET 2011 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, Remercie les Conseillers présents et excuse Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, convalescent et qui ne peut pas présider la séance du Conseil Municipal de ce soir.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, donne la parole à monsieur Quentin BRUNOTTE, pour faire l'appel des conseillers.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, déclare que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer et introduit le premier point à l'ordre du jour.

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011**

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2011.

Monsieur **Jean-Pierre CLAY**, Conseiller, souhaite revenir sur le troisième point inscrit à l'ordre du jour du précédent Conseil Municipal et indique que la diminution du taux d'abattement de la taxe d'habitation pour charge de famille va rendre plus difficile la vie des familles et que la situation pour certains est de pire en pire.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, précise que ce point a été voté au précédent Conseil Municipal et qu'il n'est pas possible de revenir en arrière, et que cette remarque concerne le fond et non la forme.

Monsieur **Sébastien FLORY**, Conseiller, précise que selon lui le calcul présenté pour l'augmentation annuelle que représente la diminution de cet abattement pour un ménage est faux. Alors que dans l'exemple cité, cette diminution du taux d'abattement entraînait une augmentation annuelle de 47 euros, Monsieur **Sébastien FLORY**, Conseiller, prétend que cette augmentation est de 100 euros environ dans son cas personnel.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, indique que la prochaine fois il conviendra de multiplier par un et demi les chiffres annoncés.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, indique que malheureusement les temps sont durs pour tout le monde.

Monsieur **Jean-Pierre CLAY**, Conseiller, pense que pour une famille où une seule personne est salariée ou pour des retraités, cette mesure empire leur situation.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, indique que la situation ne va pas s'arranger.

Monsieur **Jean-Pierre CLAY**, Conseiller, précise qu'il y a de l'argent en France mais qu'il suffit de savoir où le trouver.

Monsieur **René BITSCH**, Conseiller, acquiesce.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, précise qu'il s'agirait de diminuer les dépenses de 20 % pour rester dans l'air du temps.

***Le Conseil Municipal***  
***Sur proposition de Monsieur Joseph KUENTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint,***  
***Vu l'avis des commissions réunies***  
***Après en avoir délibéré***  
***À l'unanimité, décide :***

D'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2011.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, aborde le second point à l'ordre du jour

## **2. ACCORD DE PRINCIPE POUR LE FINANCEMENT D'UN TRACTEUR**

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente la méthode de financement du tracteur communal.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle que conformément à ce qui a été présenté aux Conseillers lors de l'établissement du budget primitif, la Commune a procédé à l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques. Cette opération, coûteuse, devait faire l'objet d'un plan de financement quadriennal à taux 0.

Or, il s'est avéré que cette offre de financement n'était pas directement prise en charge par la société ayant remporté le marché, mais par sa banque, le Crédit agricole, qui par le biais de la Commune avance l'intégralité du prix du tracteur à la dite société.

Ainsi, et contrairement aux attentes initiales, le Crédit agricole a versé l'intégralité de la somme du tracteur sur le compte de la Commune. Charge à cette dernière de payer en intégralité l'attributaire du marché.

Cette opération, bien que n'ayant aucune répercussion financière pour la Commune, pose néanmoins des soucis d'ordre budgétaire. En effet ni l'entrée d'argent de 39 030 euros ni la sortie de la même somme n'ont été budgétisées.

Aujourd'hui la Commune se retrouve avec cette somme sur son compte sans être capable de payer la société attributaire du marché.

C'est pourquoi Monsieur **Fernand DOLL**, Maire, souhaite informer le Conseil Municipal de cette situation et obtenir qu'il valide le financement de ce tracteur.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, demande qui est favorable à cet accord.

***Le Conseil Municipal***  
***Sur proposition de Monsieur Joseph KUENTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint,***  
***Vu l'avis des commissions réunies***  
***Après en avoir délibéré***  
***À l'unanimité, décide :***

D'**ACCEPTER** le plan financement quadriennal à taux 0 du tracteur communal auprès du Crédit Agricole.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, aborde le troisième point à l'ordre du jour

### **3. BUDGET 2011 – DÉCISION MODIFICATIVE n°2**

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les divers réajustements nécessaires au budget primitif 2011.

L'exécution du budget 2011 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

#### **Section de fonctionnement :**

Trois faits sont à prendre en compte :

- Les dépenses pour les bûcherons (communauté de communes) ont augmenté, il convient donc de procéder à un réajustement au niveau du chapitre budgétaire: « *Gestion courante* » de 20 700 euros (augmentation de dépenses à la section de fonctionnement).
- Les intérêts des emprunts contractés par la Commune doivent être réajustés de 2 200 € à l'article « *intérêts des emprunts* » (augmentation de dépenses à la section de fonctionnement).
- Les droits d'enregistrement sont supérieurs de 7 430 euros par rapport aux prévisions il est donc nécessaire de modifier l'article « *Droit d'enregistrement* » (augmentation de recettes à la section de fonctionnement).

L'augmentation des dépenses étant supérieure à l'augmentation des recettes, et sachant que la section de fonctionnement doit être votée à l'équilibre, il convient de diminuer une dépense de la section de fonctionnement. Cette diminution portera sur l'article correspondant au « *virement à la section d'investissement* » qui devra être diminué de 15 470 euros.

#### **Section d'investissement:**

Le financement du tracteur a deux conséquences :

- la première est une augmentation des recettes de 39 030 euros, mais également une augmentation des dépenses d'une somme équivalente. Cette entrée et cette sortie, bien que transparentes pour la Commune, doivent être prises en compte sur le plan strictement budgétaire.
- En début d'exercice sur la base du moyen de financement initialement prévu pour le tracteur et sa remorque, 6000 euros avait été budgétisés, il convient donc d'ajouter 1 660 euros, afin de solder définitivement cette opération (englobant le coût de la remorque).

En conséquence il conviendra de créer un nouvel article intitulé « *tracteur + remorque* » où seront affectés 40 690 euros (augmentation des dépenses d'investissement).

- ci-dessus, le virement à la section d'investissement a été diminué de 15 470 euros. Cette diminution a pour conséquence directe une diminution des recettes d'investissement du même montant. Soit une diminution de 15 470 euros à l'article « virement de la section de fonctionnement » (diminution des recettes d'investissement).  
La section d'investissement devant, tout comme la section de fonctionnement, être votée à l'équilibre, la diminution de cette recette d'investissement devra être compensée par une diminution des dépenses d'investissement. La proposition est de diminuer de 24 130 euros l'article « clocher de l'église » (diminution des dépenses d'investissement).
- Enfin, le mode de financement du tracteur impose une augmentation au niveau du chapitre « emprunts et dettes assimilés » de l'équivalent de 7 000 euros (augmentation des dépenses d'investissement).

***Le Conseil Municipal***  
***Sur proposition de Monsieur Joseph KUENTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint,***  
***Vu l'avis des commissions réunies***  
***Après en avoir délibéré***  
***À l'unanimité, décide :***

D'**APPROUVER** la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENTDÉPENSES**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

+ 20 700 €

**Chapitre 66 : Charges financières**

Article 66111 intérêts des emprunts

+ 2 200 €

**Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

- 15 470 €

**Total des dépenses de fonctionnement****+ 7 430 €**RECETTES**Chapitre 73 : Impôts et Taxes**

Article 7381 Droits d'enregistrement

+ 7 430 €

**Total des recettes de fonctionnement****+ 7 430 €**SECTION D'INVESTISSEMENTDÉPENSES :**Chapitre 16 : Emprunts et dettes**

Article 1641 Capital des emprunts

+ 7 000 €

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

Article 2182 Acquisition d'un tracteur et d'une remorque

+ 40 690 €

**Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

Article 231323 Clocher de l'église

- 24 130 €

**Total des dépenses d'investissement****+ 23 560 €**RECETTES:**Chapitre 16 : Emprunts**

Article 1641 Emprunts en Euros

+ 39 030 €

**Chapitre 21 : Virement de la section de fonctionnement**

- 15 470 €

**Total des recettes d'investissement****+ 23 560 €**

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, interroge les conseillers pour savoir s'ils souhaitent s'exprimer.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que des travaux d'extension du réseau d'assainissement pour l'établissement « *Le Barnabé* » sont actuellement menés entre BUHL et MURBACH, et qu'ils représentent 800 mètres sur BUHL et 400 mètres sur MURBACH. La partie haute est gérée par l'entreprise OLRY et la partie basse est gérée par l'entreprise MADER.

La fin des travaux est prévue pour le 10 Novembre 2011. À l'heure actuelle les travaux se déroulent à hauteur du RIMLISHOF et sont assez difficiles du fait de la présence de grosses pierres.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, aborde le point du chantier Rue du Colonel BOUVET le long des rives de la LAUCH. Ce chantier a démarré en tenant compte de la police de la pêche et des cours d'eau.

Le Conseil Général a obtenu le droit d'entamer les travaux alors que l'entreprise ne pouvait les démarrer que le 24 novembre. Il s'agit d'une portion longue de 80 mètres qui va du pont de la caserne des pompiers jusqu'à la petite chute d'eau.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que tout d'abord ont été coulés des soubassements servant de fondation, de soutènement. Ce sont des travaux de génie civil qui sont effectués dans le respect de l'environnement. Il y a également la création d'un bac de rétention qui permet d'effectuer des contrôles notamment sur la laitance. Toutes ses opérations sont réalisées sous le contrôle de la police de la pêche.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, indique qu'il y a également un risque au niveau du tablier du pont qui ne repose plus que sur une grosse pierre.

Il y a déjà eu la section d'un gros câble mais cela n'a pas posé de problème du fait qu'il s'agissait du câble de l'ancien feu des pompiers.

Le chantier devrait durer cinq à six semaines si tout se passe bien.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, aborde par la suite le cas des travaux sur la Route Départementale 429, pour la viabilisation des deux terrains derrière l'école. Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, indique qu'un arrêté a été pris pour deux jours et que ce dernier va entraîner une déviation des poids lourds, les véhicules légers auront, quant à eux, le droit de passer. Le but étant de causer le moins de désagrément possible.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, aborde ensuite le point de la commission d'ouverture des plis pour le marché public de la reconstruction du Club House. Il précise que ce marché était scindé en 9 lots et que 37 offres ont été reçues.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, rappelle que la Commission d'ouverture des plis a eu lieu et qu'elle s'est notamment déroulée en présence Monsieur **Sébastien FLORY**, Conseiller, et de Monsieur **Marc GIESSLER**, Conseiller. Le pré-travail d'analyse effectué par cette commission a permis d'identifier des entreprises apparemment les mieux placées pour répondre aux critères fixés par le maître d'œuvre qui étaient de 50 % pour le prix et de 50% pour la valeur technique de l'offre. De bonnes entreprises ont soumissionné.

De plus, Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, ajoute qu'il a personnellement vérifié au près de l'architecte la question du toit et que tout serait repris.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande ce que Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, entend par « tout est repris », s'agit-t-il de toute la longueur.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, répond par l'affirmative.

Monsieur **Sébastien FLORY**, Conseiller, indique qu'il semble avoir vu ce point.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, précise que si la commission d'attribution confirme les études préalables, le montant prévisionnel inscrit au budget primitif ne sera pas dépassé. Et qu'il est impossible de renégocier avec l'un ou l'autre candidat sans inviter l'ensemble des candidats pour chaque lot à le faire.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, émet des réserves et rappelle que dans les anciens marchés il y a toujours des avenants et rappelle que c'est le mode de gestion publique qui veut ça.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, précise que la Commune a un architecte qui suit ces opérations pour éviter ce genre de désagréments.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, rappelle qu'il y avait eu des avenants pour le marché rue de la gare avec une facture pour enlever les gravas. Il y a eu aussi des problèmes pour le Cercle.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, rappelle qu'il a pris la construction du Cercle en cours de route au début du mandat. D'ailleurs il y a eu un problème de chauffage il y a quelques jours. Le Cercle s'est retrouvé sans chauffage et sans eau chaude du jeudi au vendredi. Tout le monde a eu froid. Or normalement le chauffage devrait être en cascade dans un ERP, mais là ce n'est pas le cas. Grâce à Michel TRASMUNDI, la pièce a été récupérée au près de DALKIA, et est venue dans la nuit depuis NANCY.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande si le chauffage en cascade était une obligation à l'époque.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, répond par la négative, que c'était une possibilité, mais pas une obligation et que le choix pouvait porter sur deux petites chaudières ou une grosse.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, rappelle que ce système n'est pas vieux.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, répond qu'à l'époque il y a eu hésitation entre deux chaudières et une seule et que la solution de ne prendre qu'une seule chaudière a été retenue.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, aborde le sujet du club house et affirme que ce cas a été pris à la légère. Il a envoyé un courrier qui selon lui n'intéresse personne. Le cabinet DRLW est très bon pour les gros travaux mais il se désintéresse des petits travaux comme celui du Club House et n'a pris le soin de se déplacer. Le marché public a été publié avec des oublis qui vont entraîner des avenants coûteux.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, a appelé directement le cabinet pour signaler les problèmes au niveau du tableau électrique et a eu pour réponse du cabinet qu'ils pensaient que ça avait été fait.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, s'interroge et précise que le coffret électrique est sur un mur qui va être détruit ce qui va induire de gros travaux. Financièrement, quantitativement et qualitativement.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, dit qu'il faut revoir ces questions avec l'architecte.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, affirme que l'architecte ne fera que présenter les éventuels avenants.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, répond qu'il ne faut pas les accepter et que c'est à l'architecte de bien planifier les choses, si petit le chantier soit-il.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, se pose également des questions quant à la dalle à démonter et rappelle que toutes les énergies passent en dessous. Il n'y a que deux solutions, soit tout est coupé, soit tout est dévié. Mais il faut des énergies pour les travaux et pour l'utilisation et ça représente un coût.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, demande si son courrier a été diffusé et que de toute façon des avenants vont être nécessaires.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Conseiller, signale qu'il n'a pas reçu le courrier en question.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, rappelle que vendredi une rencontre avec Monsieur LAPORTE du cabinet DRLW est planifiée et y invite **Michel WIDEMANN**, Conseiller.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, confirme sa présence.

Madame **Marianne LOEWERT**, Adjointe, dit qu'il faudra revoir tout ça.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, rappelle que l'entreprise BABULA avait, en son temps, produit un devis, mais que là, selon le CCTP, le mur va être démoli et le compteur déplacé de quelques mètres et que c'est le moment d'en discuter.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, acquiesce.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, rappelle que d'autres problèmes ont été mis à jour notamment concernant les portes de l'arrière.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, dit qu'il faut faire une liste pour que les gens sur place prennent la décision.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, indique qu'il a eu la chance d'avoir le dossier grâce à l'entreprise BABULA et qu'il y a peut-être des points encore non identifiés. Il y a déjà deux éléments clés sur lesquels on aurait dû faire attention. On peut encore y remédier.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, rappelle que le marché n'est pas encore notifié.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, précise qu'il aurait fallu faire une réunion, comme pour le cas de l'intégration du chauffage et tout remettre en ordre. Il ya du matériel de chauffage neuf qu'il ne faut pas jeter. Les avenants ne représenteront pas 2 ou 3 000 euros mais pour 15 à 20000 euros.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, affirme que pour Le Cercle, pour la salle de Gymnastique et pour la Résidence Mathias il y a eu des avenants.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, dit qu'il n'ira pas jusqu'à critiquer l'architecte et demande si un chapitre sur l'alarme a été prévu.

Monsieur **Francis MUNSCH**, Adjoint, dit qu'il ne s'en souvient pas.

Monsieur **Joseph KUENTZ**, 1<sup>er</sup> Adjoint, donne rendez-vous vendredi matin aux protagonistes du Club-House.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, aborde ensuite le cas des ordures du stade et demande si cette question sera définitivement prise en compte par la Commune, car pour l'heure il est indispensable de les descendre à la résidence du moulin pour qu'elles soient ramassées.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, précise que Habitat de Haute Alsace (HHA) ne veut pas fermer les bacs et souhaite les laisser comme ça.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, répond que la commission RIOM effectue des visites dans les immeubles pour régler les problèmes au cas par cas, comme il y a quinze jours à SOULTZ. La visite à BUHL a quant à elle été remise pour mauvais temps.

Mais pour les résidences collectives telles que les résidences du Moulin, Marin Astruc ou pour tout autre immeuble, c'est problématique. Pour chaque immeuble ce sont chaque copropriété qui gère.

Monsieur **Michel WIDEMANN**, Conseiller, précise qu'il ne pourra pas descendre les ordures éternellement.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, rappelle que HHA affirme que les bacs ne seront pas fermés. Le risque est que tout le monde pourra passer devant et y jeter ce qu'il veut.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, Répond par la négative et précise que la position de HHA est impossible.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, rétorque HHA n'est pas sur cette longueur d'onde.

Monsieur **Yves COQUELLE**, Adjoint, parle d'un article de lundi matin dans les DNA où les gens affirment préférer l'ancien système et précise que le maire n'a pas voté « pour » à la Communauté de Communes.

Monsieur **Gérard GERTHOFFERT**, Conseiller, répond que ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas songer à d'autres solutions.

Monsieur **Christian CHÉRAY**, Adjoint, rappelle que le problème c'est l'habitat collectif.

La séance est close à 20h43